

**Pour que vive la démocratie
Elections communales 2006,
belge ou étranger, je suis citoyen !**

- Jojo BURNOTTE -

*Deux campagnes de sensibilisation des citoyens dans le contexte
des élections communales de 2006 :
quelques réflexions sur les défis qu'elles nous proposent de relever comme
partenaires des réseaux d'associations qu'elles génèrent*

INTRODUCTION

En octobre 2006, vont avoir lieu les élections communales.

- Il est important de mettre en place dès maintenant un processus de sensibilisations des citoyens, afin que ce moment de démocratie puisse susciter de réels débats sur la façon dont les pouvoirs locaux ont géré et géreront l'accès égal et équitable de tous aux outils de services collectifs, mis en place pour que chaque citoyen aie une vie digne et conforme aux droits fondamentaux.
- Par ailleurs, ces élections communales verront l'accès d'une part non négligeable des citoyens issus de l'immigration extra européenne au droit de vote, ouvrant par là également un deuxième chantier celui de sensibilisation de ces derniers à l'intérêt d'une part d'entreprendre les démarches pour exercer ce droit et d'autre part de lier cet exercice du droit de vote à l'expression de leurs revendications citoyennes.

Voilà deux enjeux importants, pour le travail d'éducation permanente du mouvement syndical :

- susciter un réel débat démocratique dans le cadre de la campagne des élections communales et se réapproprié par là, comme citoyens les enjeux de la politique locale, face au discours manipulateur de l'extrême droite,
- continuer le combat pour le droit de vote et d'éligibilité de tous les ressortissants étrangers à tous les niveaux de pouvoir, qui n'est pas encore de mise, et qui est indissociable de la lutte contre les discriminations, engagement indispensable dans la lutte contre le racisme.

Les quelques lignes qui suivent ont pour objet, après une rapide synthèse la position de la FGTB wallonne sur le droit de vote des personnes d'origine étrangères, d'éclairer cette double dimension qui est portée par les campagnes de sensibilisation du CNAPD (Coordination Nationale d'Actions pour la Paix et le Développement) et de la FECRI (Fédération des Centres Régionaux pour l'Intégration) et dans lesquelles le CEPAG et la FGTB wallonne sont engagés.

POSITION DE LA FGTB WALLONNE

En 1997, elle a revendiqué « le droit de vote et d'éligibilité pour tous les ressortissants d'origine étrangère. Ce droit, suivant les mêmes modalités que pour les ressortissants belges, doit pouvoir s'exercer à tous les niveaux de pouvoir et selon certaines conditions de résidence : cinq années ininterrompues pour le droit de vote et dix années pour le droit d'éligibilité ».

Cette position réaffirmée clairement lors du dernier congrès statutaire de la FGTB wallonne en avril 2002. : préconise l'accès aux droits politiques intégraux sur la base du critère de résidence légale sur le territoire belge, à savoir :

Pour le droit de vote : est électeur toute personne majeure autorisée ou admise à séjourner plus de trois mois dans le Royaume pour une durée illimitée et qui prouve un séjour légal d'au moins cinq ans en Belgique.

Pour le droit d'éligibilité : est éligible toute personne majeure autorisée ou admise à séjourner plus de trois mois dans le Royaume pour une durée illimitée et qui prouve un séjour légal d'au moins dix ans en Belgique.

Les droits de vote et d'éligibilité s'exercent à tous les niveaux de pouvoir. Il s'agit donc du niveau communal, du niveau provincial, du niveau régional et du niveau fédéral, sans oublier le niveau européen.

Concrètement, cette position reconnaît les droits politiques fondamentaux tels que l'électorat et l'éligibilité mais en les dissociant dans le temps suivant un critère objectif de résidence (5 ans et 10 ans). Ces droits fondamentaux s'adressent à tous les ressortissants d'origine étrangère. La position ne fait donc aucune distinction entre les ressortissants de l'UE et les ressortissants tiers. Ce droit s'exerce suivant les mêmes modalités, à savoir le droit de vote obligatoire pour tous, y compris pour les ressortissants de l'UE. Enfin, la position dissocie l'électorat de l'éligibilité selon le critère de résidence

de 5 ans pour le vote et de 10 ans pour l'éligibilité, 5 années étant la durée qui permet de vivre sous une législature et d'accéder pour les travailleurs ressortissants tiers au permis A et donc au séjour illimité

Cette position est maximaliste. Elle défend l'égalité citoyenne complète entre les Belges et les non Belges. Elle répond par l'affirmative à ce défi politique fondamental qu'est le renforcement du suffrage universel¹, comme elle l'a toujours fait par le passé, afin que la gestion du bien commun prenne en compte les revendications à un traitement équitable de classe ouvrière dans la redistribution des richesses.

CAMPAGNE « POUR QUE VIVE LA DÉMOCRATIE »

Un constat, une stratégie

La campagne du CNAPD « pour que vive la démocratie » a pour objet de renforcer la participation citoyenne en se fondant sur un réseau d'associations et de citoyens signataires de la plateforme. Elle vise à amener les politiques à retisser des liens avec les habitants des communes et d'entrer avec eux dans un débat public. En d'autres mots, elle vise à renforcer le rôle de l'opinion publique au sein de l'espace public. Cette campagne a été voulue par le CNAPD et ses associations membres, pour, face aux scores inquiétants de l'extrême droite aux régionales de juin 2004 (8,7% de l'électorat en Wallonie, 10% à Bruxelles et 24% en Flandre), dans le cadre de la campagne des prochaines élections communales, et, agir, autant que possible, sur le potentiel électoral des partis d'extrême droite.

Aujourd'hui, 160 organisations signataires, se retrouvent autour du Manifeste « Pour que vive la démocratie » et de son objet revitaliser le débat public et vider ainsi l'extrême droite de ce qui pour une grande partie la nourrit : le non débat, la non transparence, les inégalités croissantes, la stigmatisation de l'étrangers pointé comme cause de l'insécurité croissante... Ensemble, elles partagent le même constat : face à la coïncidence de deux facteurs, l'existence de crises ou de ruptures affectant les domaines politique, économique, social ou culturel d'une part et la domination d'un parti dans le camp extrémiste de droite d'autre part, le potentiel extrémiste de droite latent au sein du système politique peut être activé et l'extrême droite devenir un acteur du système politique .Ensemble, elles ont la volonté de mettre en œuvre la même stratégie : s'attaquer aux partis d'extrême droite, à ses structures, à son financement, à ses capacités d'action et, dans le même temps, travailler à la diminution

¹ . « Accorder ou non le droit de vote aux étrangers est une véritable question de principe qui consiste à savoir si l'exigence posée pour accorder le droit de vote et qui vaut dans la plupart des pays depuis l'État-Nation du XIX^e siècle et l'invention de la démocratie de masse, à savoir l'exigence de nationalité, reste ou non maintenue. Après avoir successivement instauré et supprimé des exigences fiscales et des exigences de capacité, après avoir successivement instauré et supprimé des exigences de sexe, après avoir déjà assoupli les exigences de nationalité à l'occasion de traités européens, la question est devenue d'importance primordiale : maintenons-nous, ou non, l'exigence de nationalité pour le droit de vote ? Il s'agit tout simplement de la question de savoir comment définir la population au nom de laquelle une politique est menée. Il s'agit là d'un concept, d'une notion qui a toujours été mouvante et qui le reste, au point de vue de l'âge, de la nationalité.» (Kris DESCHOUWER, professeur à la VUB).

du potentiel électoral des partis d'extrême droite. Il s'agira donc pour la plateforme de mener, à court terme, une **action d'information** sur les dangers que représentent ces partis pour l'ensemble des électeurs, mais aussi de tenter, sur le moyen terme de **remédier aux ruptures** affectant les domaines politique, économique, social et culturel, et qui causent ce sentiment d'insécurité propices aux réflexes populistes « c'est l'autre la cause de tous les maux et seul un grand coup de balai solutionnera comme par magie les problèmes. »

UN MANIFESTE

C'est dans cette optique qu'a été rédigé le Manifeste « Pour que vive la démocratie » qui constitue la pierre angulaire de la campagne. Par ce manifeste, les associations expriment leur inquiétude, s'engagent à mener des actions en faveur de la démocratie locale et présentent des revendications politiques pour lutter contre l'extrême droite et aussi, et c'est là l'essentiel, pour faire vivre la démocratie. Le Manifeste met notamment l'accent sur la nécessité, pour le monde politique, de renouer le dialogue avec le citoyen.

UN RÉSEAU ET DES COORDINATIONS RÉGIONALES

La campagne « Pour que vive la démocratie » est portée par les associations signataires aux plans local et régional. Des **coordinations** existent déjà ou se mettent en place un peu partout en régions wallonne et bruxelloise. Leur rôle est de promouvoir la signature du Manifeste sur le plan local/régional ; relayer les revendications de la campagne auprès du monde politique; diffuser le matériel de campagne sur le plan local/régional; initier des actions communes pour promouvoir la pratique de la démocratie locale et lutter contre l'extrême droite.

La campagne : «Elections communales 2006, belge ou étranger, je suis citoyen !»

- La campagne de la FECRI, relayée par les différents Centres Régionaux d'Intégration, a pour objet, à travers le dépliant pédagogique, «Passeports pour l'électeur» à destinations des étrangers non-européens nouvellement admis à voter, à s'inscrire sur les listes des électeurs dans les délais prévus.
- Plus largement, cette campagne nous invite à structurer avec les personnes issues de l'immigration des revendications qui prennent en compte les situations de discriminations qu'elles subissent et proposent des projets d'actions au plan local qui soient pour elles source d'émancipation. Cet enjeu est d'autant plus essentiel dans les communes où un fort pourcentage d'étrangers est concerné par cet enjeu et ce non seulement dans le cadre de la défense des droits de ces derniers, mais aussi, dans la sensibilisation d'un public que l'extrême droite pourrait déstabiliser.

ELECTEURS NON-EUROPÉENS POTENTIELS DES CONSEILS COMMUNAUX EN OCTOBRE 2006

	Etrangers non-européens résidant en Belgique de manière ininterrompue depuis le 1 ^{er} août 2001
RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE	46 714
Anderlecht	4 585
Auderghem	519
Berchem-Sainte-Agathe	424
Bruxelles	8 190
Etterbeek	1 452
Evere	1 004
Forest	1 868
Ganshoren	415
Ixelles	3 972
Jette	1 326
Koekelberg	845
Molenbeek-Saint- Jean	5 442
Saint-Gilles	2 462
Saint-Josse-ten-Noode	2 236
Schaerbeek	8 407
Uccle	1 612
Watermael-Boitsfort	390
Woluwe-Saint-Lambert	983
Woluwe-Saint-Pierre	582
RÉGION FLAMANDE	45 877
Anvers	20 377
Brabant flamand	6 745
Flandre occidentale	3 480
Flandre orientale	9 827
Limbourg	5 448
RÉGION WALLONNE	26 258
Brabant wallon	2 599
Hainaut	10 947
Liège	10 291
Luxembourg	703
Namur	1 718
Total	118 849

- Enfin, elle est l'occasion de rappeler que cette loi de 2004 ne répond pas totalement à nos aspirations : « le droit de vote et d'éligibilité pour tous les ressortissants d'origine étrangère. Ce droit, suivant les mêmes modalités que pour les ressortissants belges, doit pouvoir s'exercer à tous les niveaux de pouvoir et selon certaines conditions de résidence : cinq années ininterrompues pour le droit de vote et dix années pour le droit d'éligibilité» et que le combat pour le renforcement du suffrage universel gage de démocratie n'est pas fini et qu'il y a encore là un chantier immense de sensibilisation et de revendication. En effet, la capacité de voter des personnes d'origine étrangère non européenne est encadrée par 3 types de conditions, qui pour certaines vont être discriminantes. En effet, l'étranger doit d'une part manifester sa volonté de voter et d'autre part faire une déclaration expresse et préalable par laquelle il s'engage à respecter la Constitution, les lois nationales et la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

3 types de conditions au vote des personnes d'origine étrangère non européenne :

- Générales : valables pour tout électeur.
- Qui concernent tous les étrangers.
- Spécifiques aux ressortissants de pays tiers.

1°) Générales (voir la loi électorale communale du 04/08/1932).

- ✓ Avoir 18 ans accomplis, le jour du vote.
- ✓ Jouir de ses droits civils et politiques.
- ✓ Être inscrit au registre de la population (**concrètement, cela veut dire : inscription dans une commune**) à la date à laquelle est arrêtée la liste des électeurs.

Pour les étrangers :

Inscription au registre de la population ou au registre des étrangers. Cf. projet d'arrêté royal qui stipule que :

« L'inscription aux registres de la population doit être interprétée dans le sens de l'article 1er, § 1er, alinéa 1er, 1°, de la loi du 19 juillet 1991 relative aux registres de la population et aux cartes d'identité et modifiant la loi du 8 août 1983 organisant un registre national des personnes physiques, à savoir une inscription aux registres de la population ou au registre des étrangers ».

Donc :

Les étrangers qui sont au registre d'attente (candidats réfugiés en attente) ou pas inscrits du tout (illégaux) ne sont pas concernés.

On aurait pu ajouter les personnes inscrites au registre d'attente. Un argument plaidant contre cette option est qu'il n'y a pas de preuve d'identité pour elles.

2°) Qui concernent tous les étrangers

✓ Manifester sa volonté de voter (c'est une condition qui vient du droit européen). Cela doit se faire via un **formulaire**.

3°) Spécifiques aux ressortissants de pays tiers

L'intéressé doit faire une déclaration expresse et préalable par laquelle il s'engage à respecter la Constitution, les lois nationales et la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

- d'une part manifester sa volonté de voter et d'autre part faire une déclaration expresse et préalable par laquelle il s'engage à respecter la Constitution, les lois nationales et la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

La campagne « Pour que vive la démocratie » va assurer le rôle de mise en réseau permettant l'échange d'informations.

Peu à peu les dynamiques se mettent en place dans les différentes régionales.

- **Dans la région du Centre**, à La Louvière, le collectif « Pour la démocratie » rassemble de nombreux partenaires et avance à grands pas dans la mise en œuvre des objectifs avance à grand pas : parrainage de la campagne par Julos Beaucarne, Jean Louvet, Phil Abraham, rencontres autour des pratiques de citoyenneté, animation sur les marchés, conférence autour du rôle des médias dans la démocratie
- **Dans la province de Namur**, le Centre Action Interculturel prépare une vaste campagne de rassemblement des aspirations des citoyens, pour en faire un cahier de revendications qui sera présenté aux politiques à Sambreville, Namur, Andenne. Il est porté par de nombreuses associations actives dans les milieux populaires et dans les communautés de personnes d'origines étrangères. Ce travail est concomitant avec la sensibilisation des immigrés à l'exercice de leur droit de vote accordé par la loi de mars 2004. Des contacts seront par ailleurs pris avec Namur Antifascisme.
- **Dans la province de Liège**, des coordinations se mettent en place à Waremme, Verviers, Liège, Seraing. Autour du thème « Osons la démocratie. Ma démocratie, j'y tiens, j'y vote », un travail de sensibilisation approfondi se déroule dans 10 établissements scolaires. Des animations « aux livres citoyens » sont menées en collaboration avec les bibliothèques publiques. Une interface Ville associatif a été créée sur le site de la commune de Verviers.
- **A Bruxelles**, la plateforme « extrême droite non-merci » met en place une formation à la sensibilisation des publics fragilisés et à l'animation de la campagne sur les marchés.
- **Le 22 avril à la Maison des Associations de La Louvière** se tiendra une bourse aux outils pédagogiques autour des thèmes de la lutte contre l'extrême droite, de la promotion de la démocratie, de l'interculturalité. Voilà donc autant de signes d'un mouvement qui se concrétise et va aller en s'amplifiant. Pour connaître les contacts actualisés des différentes coordinations régionales, nous vous invitons à cliquer sur le site www.vivelademocratie.be.

Nom de la coordination	Nom / prénom du contact 1	Tél	mail
Commission communale solidarité Ans Nord Sud	Van Hees Johanna	0495 66 79 43	theo.vanhees@teledisnet.be
Coordination Huy-Waremme Pour la Tolérance	Persain Hervé	085/21 12 06	centre.culturel.huy@skynet.be
Coordination liégeoise	Martin Céline	04/232 70 40	democratie@calliege.be
Coordination namuroise	Majoros Michel	0485/ 43 61 27	michelmajoros@hotmail.com
Extrême droite, non merci La Louvière	Oruba Marie-Louise	064/ 22 85 34	mloruba@hotmail.com
Extrême droite, non merci Pour que vive Bruxelles	Hubien Bernard	02/ 209 60 02	bhubien.centre.avec@skynet.be
Front antifasciste de Tournai	Dechamps Isabelle Dumont Gaston	069/ 21 60 55	isabelle_dechamps@hotmail.com